

Concours

CRÉATION DE L'IDENTITÉ VISUELLE DE LA VILLE DE LA SOUTERRAINE (LOGOTYPE ET CHARTE GRAPHIQUE)

ARTICLE 1 - Objet du concours

La Ville de La Souterraine lance un concours pour la réalisation de son logotype officiel et de la charte graphique qui lui est associée.

L'équipe municipale actuelle souhaite en effet arborer une nouvelle identité visuelle dont la ligne graphique devra être en adéquation avec le nouveau slogan de la ville :

« LA SOUTERRAINE, ENGAGÉE PAR NATURE »

La mise au point de l'identité visuelle ne doit pas se résumer à la définition d'un logotype mais à la construction d'un ensemble graphique cohérent, fruit d'une précise réflexion. La charte graphique sera le signe visuel identifiant la Ville de La Souterraine. C'est l'ensemble des éléments visuels qui seront utilisés pour sa communication : logotype, typographie, couleur, gabarit, signalétique, etc.

L'identité visuelle devra pouvoir être utilisée sur une diversité de supports : imprimés (plaquettes, presse, papeterie, affichage...), numériques (sites internet, réseaux sociaux, vidéo...), objets promotionnels, mobilier urbain, etc. Le logotype devra être déclinable de manière à pouvoir identifier chaque service municipal (exemples : services techniques, espaces verts, pôle animation, pas's, urbanisme, état civil, élections, finances, etc.).

ARTICLE 2 - Qui peut postuler ?

Ce concours est à destination des anciens élèves du pôle arts appliqués de la cité scolaire Raymond Loewy (étudiants ayant accompli un cursus dans l'une ou plusieurs des filières suivantes : Bac Arts Appliqués, MàNAA, BTS, DNMADE, DSAA) désormais professionnels.

Un candidat peut postuler seul ou en collectif (regroupé en association ou en entreprise) du moment que lui ou le collectif possède un numéro SIRET et puisse justifier de sa scolarité au pôle arts appliqués de la cité scolaire Raymond Loewy.

Un candidat ne peut postuler qu'avec un maximum de deux propositions distinctes.

ARTICLE 3 - Dossier de candidature

Il sera attendu des candidats de présenter leurs savoir-faire, leurs références, de justifier de leur connaissance/expérience du milieu de la communication et des médias et de justifier de leur scolarité au pôle arts appliqués de la cité scolaire Raymond Loewy.

Le dossier de candidature devra comprendre :

1. le CV du candidat avec ses coordonnées et son numéro SIRET ;
2. deux exemples de projets récents réalisés dans le cadre professionnel ;
3. un justificatif de scolarité au pôle arts appliqués de la cité scolaire R. Loewy ;
4. la proposition d'identité visuelle (2 propositions maximum), la démarche du projet et l'ensemble des éléments du projet expliqués en détail.

L'ensemble devra être compilé dans cet ordre (1, 2, 3, 4) dans un unique dossier PDF haute définition.

Tout dossier de candidature incomplet ne pourra être éligible.

ARTICLE 4 - Dépôt des candidatures

Les dossiers de candidature devront être envoyés au plus tard le 15 février 2021 avant 12h00 par email à l'adresse suivante : communication@la-souterraine.fr

ARTICLE 5 - Modalités de sélection

Sous la responsabilité du maire de La Souterraine, l'ensemble des candidatures éligibles seront examinées par une commission d'évaluation qui se réunira à la mairie de La Souterraine entre le 16 et le 19 février 2021.

La commission est constituée de 10 membres :

- le maire de La Souterraine ;
- deux élus de la liste majoritaire ;
- un élu du groupe d'alternance ;
- un élu du groupe d'opposition ;
- la directrice générale des services ;
- le directeur de cabinet du maire ;
- un représentant du service communication ;
- un représentant du pôle arts appliqués de la cité scolaire Raymond Loewy ;
- un représentant du secteur du tourisme à La Souterraine.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- originalité/créativité de la proposition ;
- qualités visuelles/graphiques de la proposition ;
- cohérence du lien avec le slogan de la ville : « La Souterraine, engagée par nature » ;
- déclinaison des éléments graphiques sur différents supports ;
- professionnalisme général de la proposition.

La commission est souveraine. Elle se réserve le droit d'écarter tout projet sans avoir à motiver sa décision. Ses décisions sont sans appel.

Trois projets finalistes seront sélectionnés par la commission. Chaque candidat sera informé de la décision de la commission par email le 22 février 2021 avant 12h00, qu'il soit retenu ou non pour la phase finale de sélection.

Les finalistes seront auditionnés à la mairie de La Souterraine par la commission entre le 15 et le 18 mars 2021. La date et les horaires exacts de l'audition leur seront communiqués dans l'email du 22 février 2021. Les livrables leurs seront également précisés dans cet email. La durée approximative de l'audition est de 30min à 60min. Au cours de cette audition, les candidats finalistes devront être en mesure de présenter un développement intermédiaire de leur projet sur support papier et via projection vidéo.

Suite à ces auditions, la commission délibèrera sur le choix du projet lauréat du concours. Les résultats du concours seront communiqués par email le 19 mars 2021 avant 12h00 aux candidats finalistes et seront également publiés sur le site Internet lasouterraine.fr ainsi que sur la page facebook.com/ville.lasouterraine.

ARTICLE 6 - Contrepartie

Un montant forfaitaire de 5000€ sera remis au candidat lauréat du concours en contrepartie du travail de création artistique, de mise au point technique et de la cession de tous les droits.

Un montant forfaitaire de 2000€ sera remis aux deux autres candidats finalistes en contrepartie de leur travail de création artistique.

ARTICLE 7 - Planning du concours

- Publication du concours : 16 décembre 2020 ;
- Réception des dossiers : 15 février 2021 (avant 12h00) ;
- Annonce des trois projets finalistes : 22 février 2021 (avant 12h00) ;
- Audition des finalistes : entre le 15 et le 18 mars 2021 ;
- Annonce du projet lauréat : 19 mars 2021 (avant 12h00) ;
- Mise au point technique et livraison du projet finalisé : 23 avril 2021.

ARTICLE 8 - Demande d'information

Toutes questions relatives au présent appel à candidature se feront exclusivement par email à l'adresse suivante : communication@la-souterraine.fr

ARTICLE 9 - Acceptation du règlement

La participation au présent concours implique de plein droit l'acceptation pure et simple des termes du présent règlement, lequel ne saurait être contesté devant aucune juridiction.